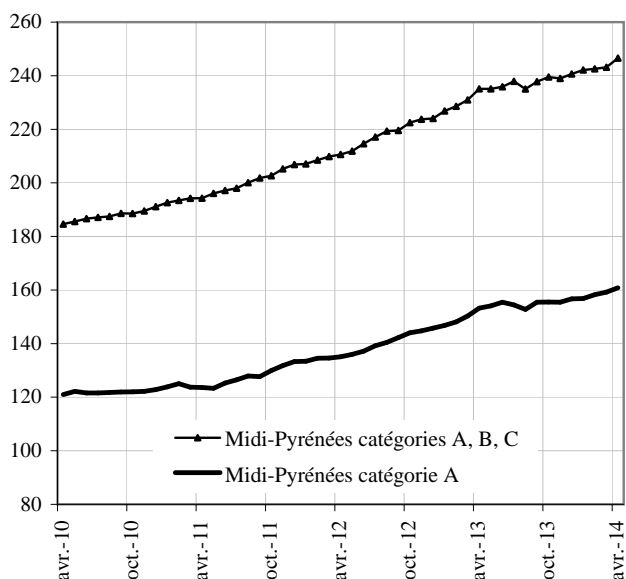


DIRECCTE MIDI-PYRÉNÉES

DR Pôle emploi Midi-Pyrénées

DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS ET OFFRES COLLECTÉES PAR PÔLE EMPLOI
EN MIDI-PYRÉNÉES EN AVRIL 2014

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi
Catégories A et A, B, C (cvs en milliers)



Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi de catégorie A s'établit à 160 800 en Midi-Pyrénées fin avril 2014. Ce nombre augmente de 1% par rapport à fin mars 2014 (soit +1 600). Sur un an, il est en hausse de 4,9%.

En France métropolitaine, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A augmente de 0,4% par rapport à fin mars 2014 (+3,5% sur un an).

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi de catégories ABC s'établit à 246 500 en Midi-Pyrénées fin avril 2014. Ce nombre augmente de 1,4% (soit +3 400) par rapport à fin mars 2014. Sur un an, il augmente de 4,9%.

En France métropolitaine, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories ABC augmente de 0,7% par rapport à fin mars 2014 (+4,2% sur un an).

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi

Milliers et %

Données CVS	avril	mars	avril	Variation	Variation
	2013	2014	2014	sur un mois	sur un an
Midi-Pyrénées					
Catégorie A (actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)	153,2	159,2	160,8	1,0	4,9
Catégorie B, C (actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite) *	81,8	83,9	85,7	2,2	4,8
Catégories A, B, C (actes positifs de recherche d'emploi)	235,1	243,1	246,5	1,4	4,9
Catégorie D (sans actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi) *	13,2	14,0	14,3	2,2	8,2
Catégorie E (sans actes positifs de recherche d'emploi, en emploi) *	20,7	23,2	23,2	0,0	12,0
Catégories A, B, C, D, E (ensemble)	269,0	280,3	284,0	1,3	5,6
France métropolitaine (CVS-CJO)					
Catégorie A (actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)	3 249,9	3 349,3	3 364,1	0,4	3,5
Catégorie B, C (actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite)	1 533,6	1 600,2	1 621,8	1,3	5,8
Catégories A, B, C (actes positifs de recherche d'emploi)	4 783,5	4 949,5	4 985,9	0,7	4,2
Catégorie D (sans actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)	264,1	279,8	282,2	0,9	6,9
Catégorie E (sans actes positifs de recherche d'emploi, en emploi)	349,7	392,4	394,7	0,6	12,9
Catégories A, B, C, D, E (ensemble)	5 397,3	5 621,7	5 662,8	0,7	4,9

Source : STMT - Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs : Dares. DIRECCTE Midi-Pyrénées / Mission synthèses.

* **Avertissement** : du fait de la faiblesse des effectifs pour certaines catégories, les évolutions mensuelles peuvent être heurtées et doivent dès lors être interprétées avec prudence.

Avertissement : En raison de la défaillance dans l'acheminement d'une partie des messages de relance envoyés aux demandeurs d'emploi lors de la campagne d'actualisation du mois d'août 2013, le nombre des sorties pour défaut d'actualisation enregistrées au mois d'août 2013 a été inhabituellement élevé, ce qui a eu un impact à la baisse sur le nombre de demandeurs d'emploi inscrits fin août 2013.

1 - DEMANDEURS D'EMPLOI PAR DEPARTEMENT

S'agissant de la catégorie A, par département, le nombre de demandeurs d'emploi varie fin avril 2014 par rapport à fin mars 2014 entre -0,9% et +3,7% : Ariège (+3,7%), Aveyron (+0,7%), Haute-Garonne (+1%), Gers (+0,8%), Lot (-0,9%), Hautes-Pyrénées (+1,6%), Tarn (+0,9%), Tarn-et-Garonne (+0,7%).

S'agissant des catégories ABC par département, le nombre de demandeurs d'emploi varie fin avril 2014 par rapport à fin mars 2014 entre +0,7% et +2,8% : Ariège (+2,8%), Aveyron (+1,4%), Haute-Garonne (+1,4%), Gers (+1,4%), Lot (+1,3%), Hautes-Pyrénées (+1,3%), Tarn (+0,7%), Tarn-et-Garonne (+1,5%).

Demands inscrits en fin de mois à Pôle emploi en Midi-Pyrénées (catégorie A)

<i>Données CVS</i>	<i>Milliers et %</i>				
	avril 2013	mars 2014	avril 2014	Variation sur un mois	Variation sur un an
Ariège	9,0	8,8	9,2	3,7	2,2
Aveyron	10,0	10,0	10,1	0,7	0,8
Haute-Garonne	72,5	77,5	78,2	1,0	7,9
Gers	7,2	7,4	7,5	0,8	3,0
Lot	7,7	7,8	7,7	-0,9	0,7
Hautes-Pyrénées	13,3	13,2	13,4	1,6	1,0
Tarn	19,8	20,4	20,5	0,9	3,7
Tarn-et-Garonne	13,8	14,1	14,2	0,7	3,0
Midi-Pyrénées	153,2	159,2	160,8	1,0	4,9

Source : STMT - Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs : DIRECCTE Midi-Pyrénées / Mission synthèses.

Demands inscrits en fin de mois à Pôle emploi en Midi-Pyrénées (catégories A, B, C)

<i>Données CVS</i>	<i>Milliers et %</i>				
	avril 2013	mars 2014	avril 2014	Variation sur un mois	Variation sur un an
Ariège	12,8	12,8	13,2	2,8	2,8
Aveyron	15,3	15,5	15,7	1,4	2,3
Haute-Garonne	113,4	119,4	121,1	1,4	6,8
Gers	11,5	11,8	11,9	1,4	4,1
Lot	11,7	11,8	11,9	1,3	2,4
Hautes-Pyrénées	19,4	19,4	19,6	1,3	1,3
Tarn	29,9	30,7	30,9	0,7	3,6
Tarn-et-Garonne	21,1	21,8	22,1	1,5	4,7
Midi-Pyrénées	235,1	243,1	246,5	1,4	4,9

Source : STMT - Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs : DIRECCTE Midi-Pyrénées / Mission synthèses.

2.a - DEMANDEURS D'EMPLOI PAR SEXE ET TRANCHE D'ÂGE

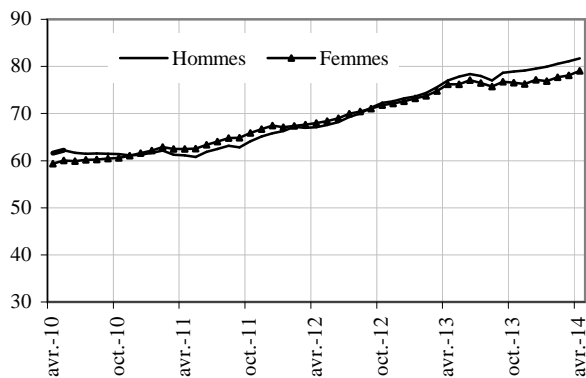
Catégorie A

En Midi-Pyrénées, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A augmente en avril 2014 de 0,8% pour les hommes (+6,1% sur un an) et de 1,2% pour les femmes (+3,7% sur un an). Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A de moins de 25 ans augmente de 1,4% (-2,3% sur un an); le nombre de ceux âgés de 25 à 49 ans s'accroît de 0,7% (+4,3% sur un an), le nombre de ceux de 50 ans et plus est en hausse de 1,5% (+12,7% sur un an).

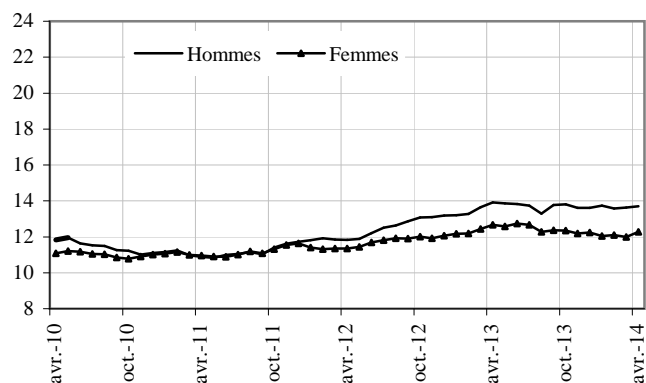
<i>Données CVS</i>	<i>Milliers et %</i>				
	avril 2013	mars 2014	avril 2014	Variation sur un mois	Variation sur un an
Midi-Pyrénées					
Hommes	77,0	81,1	81,7	0,8	6,1
Femmes	76,2	78,1	79,1	1,2	3,7
Moins de 25 ans	26,6	25,6	26,0	1,4	-2,3
Entre 25 et 49 ans	94,2	97,6	98,3	0,7	4,3
50 ans et plus	32,4	36,0	36,5	1,5	12,7
Hommes de moins de 25 ans	13,9	13,6	13,7	0,5	-1,5
Hommes de 25 à 49 ans	46,5	49,0	49,3	0,7	6,0
Hommes de 50 ans et plus	16,6	18,5	18,7	1,2	13,0
Femmes de moins de 25 ans	12,7	12,0	12,3	2,4	-3,1
Femmes de 25 à 49 ans	47,7	48,6	49,0	0,8	2,7
Femmes de 50 ans et plus	15,8	17,5	17,8	1,7	12,4
Ensemble de la catégorie A	153,2	159,2	160,8	1,0	4,9

Source : STMT - Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs : DIRECCTE Midi-Pyrénées / Mission synthèses.

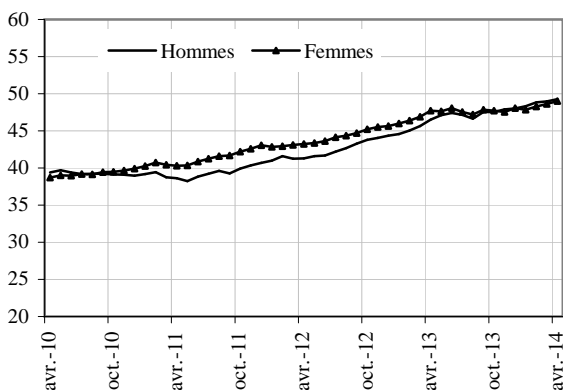
Par sexe (cvs en milliers)



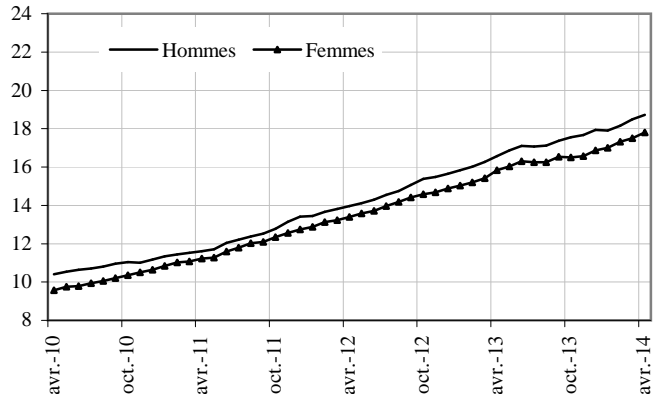
Moins de 25 ans (cvs en milliers)



Entre 25 et 49 ans (cvs en milliers)



50 ans et plus (cvs en milliers)



Avertissement : En raison de la défaillance dans l'acheminement d'une partie des messages de relance envoyés aux demandeurs d'emploi lors de la campagne d'actualisation du mois d'août 2013, le nombre des sorties pour défaut d'actualisation enregistrées au mois d'août 2013 a été inhabituellement élevé, ce qui a eu un impact à la baisse sur le nombre de demandeurs d'emploi inscrits fin août 2013.

2.b - DEMANDEURS D'EMPLOI PAR SEXE ET TRANCHE D'ÂGE

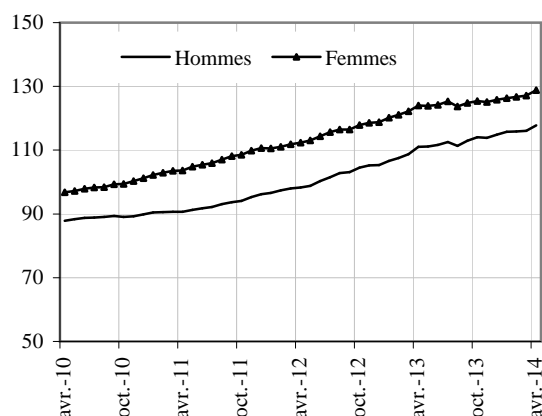
Catégories A, B, C

Parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégories ABC en Midi-Pyrénées, le nombre d'hommes augmente de 1,5% en avril 2014 (+6% sur un an). Le nombre de femmes s'accroît de 1,4% (+3,9% sur un an). Le nombre de demandeurs d'emploi des catégories ABC de moins de 25 ans est en hausse de 1,5% (-2% sur un an) ; le nombre de ceux de 25 à 49 ans augmente de 1,5% (+4,3% sur un an) ; celui des demandeurs âgés de 50 ans et plus s'accroît de 1,2% (+12% sur un an).

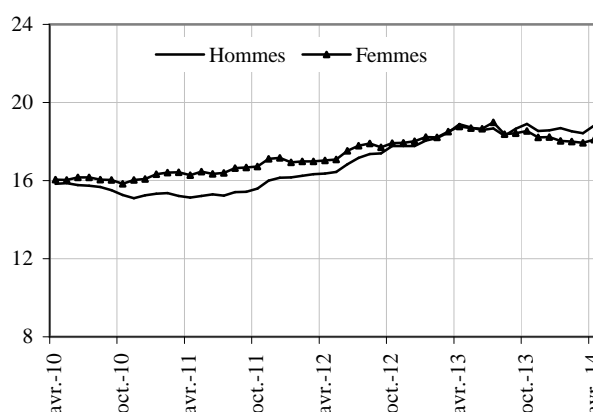
Données CVS	avril	mars	avril	Variation	Variation
	2013	2014	2014	sur un mois	sur un an
Midi-Pyrénées					
Hommes	111,0	116,0	117,7	1,5	6,0
Femmes	124,0	127,1	128,8	1,4	3,9
Moins de 25 ans	37,7	36,4	36,9	1,5	-2,0
Entre 25 et 49 ans	149,1	153,3	155,5	1,5	4,3
50 ans et plus	48,3	53,5	54,1	1,2	12,0
Hommes de moins de 25 ans	18,9	18,4	18,8	2,1	-0,3
Hommes de 25 à 49 ans	69,8	72,8	73,9	1,5	5,8
Hommes de 50 ans et plus	22,3	24,8	25,0	0,9	12,3
Femmes de moins de 25 ans	18,8	17,9	18,1	0,9	-3,6
Femmes de 25 à 49 ans	79,3	80,5	81,7	1,5	3,0
Femmes de 50 ans et plus	26,0	28,7	29,0	1,4	11,8
Ensemble des catégories A, B, C	235,1	243,1	246,5	1,4	4,9

Source : STMT - Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs : DIRECCTE Midi-Pyrénées / Mission synthèses.

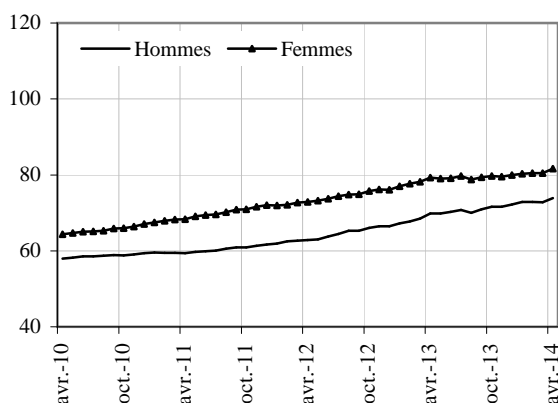
Par sexe (cvs en milliers)



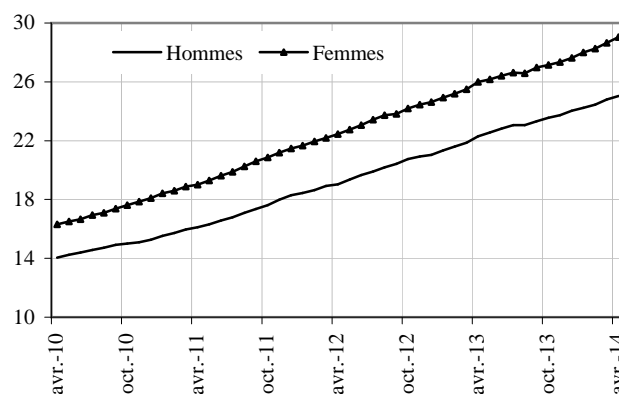
Moins de 25 ans (cvs en milliers)



Entre 25 et 49 ans (cvs en milliers)



50 ans et plus (cvs en milliers)



Avertissement : En raison de la défaillance dans l'acheminement d'une partie des messages de relance envoyés aux demandeurs d'emploi lors de la campagne d'actualisation du mois d'août 2013, le nombre des sorties pour défaut d'actualisation enregistrées au mois d'août 2013 a été inhabituellement élevé, ce qui a eu un impact à la baisse sur le nombre de demandeurs d'emploi inscrits fin août 2013.

3 - ANCIENNETÉ D'INSCRIPTION SUR LES LISTES DES DEMANDEURS D'EMPLOI

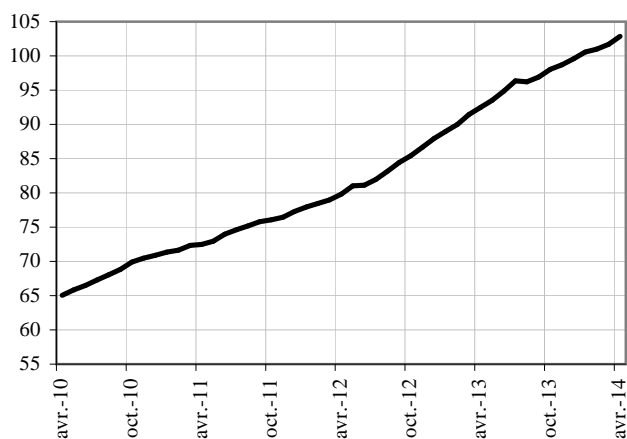
En Midi-Pyrénées, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories ABC depuis plus d'un an augmente de 11,2% sur un an. Le nombre d'inscrits depuis moins d'un an augmente de 0,8% sur un an.

Ancienneté d'inscription sur les listes des demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi (catégories A, B, C)

Données CVS				Milliers et %	
	avril 2013	mars 2014	avril 2014	Variation sur un mois	Variation sur un an
Midi-Pyrénées					
Moins de 1 an	142,6	141,5	143,7	1,6	0,8
Plus d'un an	92,5	101,7	102,9	1,2	11,2
Part des demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an (%)	39,3	41,8	41,7	- 0,1 pt	+ 2,4 pt
<i>Pour mémoire :</i>					
France métropolitaine (CVS-CJO)					
Part des demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus (%)	40,0	42,2	42,4	+ 0,2 pt	+ 2,4 pt

Source : STMT - Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs : Dares. DIRECCTE Midi-Pyrénées / Mission synthèses.

Demands d'emploi inscrits depuis un an ou plus (données CVS, en milliers)



4 - FLUX D'ENTRÉES ET DE SORTIES PAR MOTIF

En Midi-Pyrénées, les entrées à Pôle emploi en catégories ABC augmentent au cours des trois derniers mois de 8,8% par rapport aux trois mois précédents. Les entrées pour démissions (-6%) diminuent ; celles pour fins de contrat à durée déterminée (+1,4%), pour autres licenciements (+2,9%), pour reprises d'activité (+10,2%), pour licenciements économiques (+11,7%), pour fins de mission d'intérim (+12,1%), pour premières entrées (+21,1%) ou bien pour autres cas (+12%) augmentent.

Parallèlement, les sorties de Pôle emploi en catégories ABC augmentent au cours des trois derniers mois de 4% par rapport aux trois mois précédents. Les sorties pour reprises d'emploi déclarées (-2,2%) diminuent ; à l'inverse, celles pour radiations administratives (+0,8%), pour cessations d'inscription (+3,8%), pour arrêts de recherche (+10,2%), pour entrées en stage (+16,3%) ou bien pour autres cas (+5,5%), sont en hausse.

Entrées à Pôle emploi par motif (catégories A, B, C)

Données CVS	Effectifs et %		Répartition des motifs en %	Variation trimestrielle sur 3 mois glissants (1)	Variation annuelle sur 3 mois glissants (2)
	avril 2013	avril 2014			
Midi-Pyrénées					
Fins de contrat à durée déterminée	6 271	5 760	20,4	1,4	-6,1
Fins de mission d'intérim	1 191	1 215	4,3	12,1	4,6
Licenciements économiques (3)	501	546	1,9	11,7	-0,9
Autres licenciements	2 041	1 890	6,7	2,9	-1,1
Démissions	843	807	2,9	-6,0	-6,8
Premières entrées	1 465	2 438	8,6	21,1	68,7
Reprises d'activité	2 226	2 491	8,8	10,2	8,1
Autres cas	12 429	13 092	46,4	12,0	5,1
Ensemble	26 967	28 239	100,0	8,8	5,1
<i>Pour mémoire :</i>					
France métropolitaine (Données CVS-CJO en milliers)	503,2	526,6		5,2	4,3

Source : STMT - Pôle emploi, Dares.

Sorties de Pôle emploi par motif (catégories A, B, C)

Données CVS	Effectifs et %		Répartition des motifs en %	Variation trimestrielle sur 3 mois glissants (1)	Variation annuelle sur 3 mois glissants (2)
	avril 2013	avril 2014			
Midi-Pyrénées					
Reprises d'emploi déclarées	3 914	4 664	19,0	-2,2	4,4
Entrées en stage	2 340	2 657	10,8	16,3	12,4
Arrêts de recherche (maternité, maladie, retraite) :	1 901	1 997	8,1	10,2	5,8
- dont maladies	1 143	1 184	4,8	4,0	9,9
Cessations d'inscription pour défaut d'actualisation	9 849	10 301	41,9	3,8	4,2
Radiations administratives	2 638	2 497	10,2	0,8	38,0
Autres cas	2 483	2 481	10,1	5,5	4,4
Ensemble	23 126	24 598	100,0	4,0	8,1
<i>Pour mémoire :</i>					
France métropolitaine (Données CVS-CJO en milliers)	450,8	486,7		5,0	7,8

Source : STMT - Pôle emploi, Dares.

(1) : Evolution sur les trois derniers mois par rapport aux trois mois précédents.

(2) : Evolution sur les trois derniers mois par rapport aux mêmes trois mois de l'année précédente.

(3) : Y compris fins de conventions de conversion, de PAP anticipés, de CRP et de CTP.

Avertissement :

- Depuis le 1er janvier 2013, les radiations administratives prennent effet à la date de leur notification, et non plus à la date du manquement qui les motive. Ce changement de règle a eu un impact à la baisse sur le nombre de radiations administratives et donc le nombre de sorties totales en janvier 2013. A partir du mois de février 2013, le nombre de radiations administratives retrouve, en moyenne, un niveau correspondant à celui qui aurait été observé si les règles n'avaient pas été modifiées.

Par ailleurs, ce changement de règles a modifié la saisonnalité du nombre de radiations administratives. Du fait d'un recul limité pour estimer l'effet de cette nouvelle saisonnalité, la série corrigée des variations saisonnières peut présenter à compter de janvier 2013 un caractère plus heurté que par le passé.

- A compter d'avril 2013, des évolutions du système d'information de Pôle emploi ont permis d'homogénéiser l'application des procédures en cas de manquement d'un demandeur d'emploi et d'alléger la charge administrative des conseillers. Elles ont pu contribuer à accroître le nombre de radiations administratives. Dans la majorité des cas, les radiations supplémentaires prononcées le sont pour une durée de 15 jours.

5 - DEMANDEURS D'EMPLOI AYANT UN DROIT PAYABLE AU RSA

En Midi-Pyrénées, à fin avril 2014, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A et ayant un droit payable au Revenu de solidarité active (RSA) est de 33 500 (soit 21,5% des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, données brutes).

A fin avril 2014, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories ABC et ayant un droit payable au RSA est de 43 000 (soit 17,7% des demandeurs d'emploi inscrits en catégories ABC, données brutes).

Les entrées à Pôle emploi en catégories ABC des bénéficiaires ayant un droit payable au RSA sont de 4 500 en avril 2014 (soit 19,3% des entrées en catégories ABC, données brutes). Les sorties de Pôle emploi en catégories ABC des bénéficiaires ayant un droit payable au RSA sont de 4 500 en avril 2014 (soit 17,9% des sorties en catégories ABC, données brutes).

Demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA inscrits en fin de mois à Pôle emploi

<i>Données brutes</i>	<i>Effectifs en milliers</i>			
	avril 2013	mars 2014	avril 2014	Variation annuelle
Midi-Pyrénées				
Catégorie A	29,9	33,4	33,5	11,8%
Catégorie B	4,9	5,2	5,4	11,8%
Catégorie C	3,6	3,7	4,1	13,4%
Catégories A, B, C	38,4	42,3	43,0	12,0%
Catégorie D	1,2	1,4	1,5	25,5%
Catégorie E	1,9	2,2	2,3	19,3%
Catégories A, B, C, D, E	41,5	45,9	46,7	12,7%
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie A	20,2%	20,8%	21,5%	1,3 pt
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C	16,6%	17,3%	17,7%	1,1 pt
<i>Pour mémoire :</i>				
France métropolitaine				
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie A	19,8%	20,2%	20,8%	1 pt
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C	16,3%	16,8%	17,1%	0,8 pt

Source : STMT - Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs : Dares. DIRECCTE Midi-Pyrénées / Mission synthèse.

Demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA inscrits en fin de mois à Pôle emploi

(composantes de RSA*)

<i>Données brutes</i>	<i>Effectifs en milliers</i>			
	avril 2013	mars 2014	avril 2014	Variation annuelle
Midi-Pyrénées				
Demandeurs d'emploi en catégorie A				
RSA socle seul	24,1	26,7	26,8	11,4%
RSA socle et activité	2,9	3,2	3,2	12,1%
RSA activité seul	3,0	3,5	3,5	14,7%
Demandeurs d'emploi en catégories A, B, C				
RSA socle seul	26,1	28,6	29,0	11,2%
RSA socle et activité	5,4	6,1	6,1	13,1%
RSA activité seul	6,9	7,6	7,8	14,0%

Source : STMT - Pôle emploi, Dares

* cf. encadré 1 pour une définition des catégories

Entrées et sorties à Pôle emploi des demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA

(catégories A, B, C)

<i>Données brutes</i>	<i>Effectifs en milliers</i>			
	avril 2013	mars 2014	avril 2014	Variation annuelle
Midi-Pyrénées				
Entrées				
Entrées des demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA	3,9	4,4	4,5	14,3%
Part dans l'ensemble des entrées	17,6%	19,0%	19,3%	1,8 pt
Sorties				
Sorties des demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA	4,0	4,7	4,5	11,7%
Part dans l'ensemble des sorties	17,2%	19,1%	17,9%	0,8 pt

Source : STMT - Pôle emploi, Dares

Avertissement :

Sont repérés ici les demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA i.e. les bénéficiaires (allocataires ou conjoints) d'une allocation au titre du RSA. Le nombre de ces bénéficiaires n'est pas directement comparable à celui des demandeurs d'emploi ayant des droits ouverts. En effet, ce dernier recouvre également des personnes dont le droit est suspendu. L'information sur le nombre de demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA n'est disponible que depuis juillet 2010.

Cf. encadré 1 « sources et définitions » pour plus d'informations à ce sujet.

6 - OFFRES D'EMPLOI COLLECTÉES PAR PÔLE EMPLOI

Les offres d'emploi collectées par Pôle emploi diminuent en Midi-Pyrénées au cours des trois derniers mois de 10,6% par rapport aux trois mois précédents. La baisse concerne les offres d'emplois durables (plus de six mois, -3,8%) et non durables (-16,3%).

Offres d'emploi collectées par Pôle emploi

<i>Données CVS</i>	<i>Effectifs et %</i>			
	avril 2013	avril 2014	Variation trimestrielle sur 3 mois glissants (1)	Variation annuelle sur 3 mois glissants (2)
Midi-Pyrénées				
- Emplois durables (6 mois ou plus)	5 885	5 537	-3,8	-2,5
- Emplois non durables (moins de 6 mois)	5 476	6 036	-16,3	-4,6
Ensemble	11 361	11 573	-10,6	-3,6
Pour mémoire :				
France métropolitaine (CVS-CJO)				
- Emplois durables (6 mois ou plus)	101,6	114,2	4,0	9,9
- Emplois non durables (moins de 6 mois)	115,7	117,7	-2,1	-3,7
Ensemble	217,3	231,9	0,8	2,6

Source : STMT - Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs : DIRECCTE Midi-Pyrénées / Mission synthèses.

(1) : Evolution sur les trois derniers mois par rapport aux trois mois précédents.

(2) : Evolution sur les trois derniers mois par rapport aux mêmes trois mois de l'année précédente.

Avertissement : L'évolution trimestrielle sur 3 mois glissants des offres d'emplois non durables est impactée par une forte hausse observée au mois de novembre 2013, en raison notamment d'un établissement dont le siège se situe en Midi-Pyrénées et qui a enregistré un volume important d'offres pour l'ensemble de ses établissements du territoire français (sur des contrats allant de un à huit jours).

Avertissement : Les offres d'emploi communiquées dans cette publication correspondent uniquement aux offres déposées par les employeurs auprès de Pôle emploi. Elles n'intègrent donc pas les offres des partenaires publiées sur le site de pole-emploi.fr

Encadré 1 - Sources et définitions

Demands d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi

Catégories de demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont regroupés en différentes catégories. Conformément aux recommandations du rapport du Cnis sur la définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi (septembre 2008), la Dares et Pôle emploi présentent à des fins d'analyse statistique les données sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en fonction des catégories suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi ;
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

Dans les fichiers administratifs de Pôle emploi, huit catégories de demandeurs d'emploi sont utilisées (catégories 1 à 8). Ces catégories ont été définies par arrêté (arrêté du 5 février 1992 complété par l'arrêté du 5 mai 1995). Jusqu'au mois de février 2009, les publications étaient fondées sur ces catégories. Le tableau suivant présente la correspondance entre les catégories utilisées à des fins de publication statistique à partir de mars 2009 et les catégories administratives auxquelles Pôle emploi a recours dans sa gestion des demandeurs d'emploi :

Catégories statistiques	Catégories administratives
Catégorie A	Catégories 1, 2, 3 hors activité réduite
Catégorie B	Catégories 1, 2, 3 en activité réduite
Catégorie C	Catégories 6, 7, 8
Catégorie D	Catégorie 4
Catégorie E	Catégorie 5
Catégories A, B, C	Catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8

La situation réelle au regard de l'emploi des demandeurs d'emploi peut, dans certains cas, ne pas correspondre à la catégorie dans laquelle ils sont enregistrés : si cette correspondance est contrôlée pour les demandeurs d'emploi indemnisés, il n'en est pas de même des demandeurs d'emploi non indemnisés.

Les entrées et les sorties des listes de Pôle emploi sont enregistrées pour l'ensemble A, B, C et non au niveau de chacune des catégories A, B ou C.

Ancienneté sur les listes de Pôle emploi

L'ancienneté d'inscription à la fin du mois m sur les listes d'un demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi mesure le nombre de jours qu'il a passé sur les listes (en catégories A, B, C). Cette notion se rapporte aux effectifs de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B, et C.

Du fait du mode d'enregistrement des entrées et des sorties, il n'est pas possible de calculer l'ancienneté en catégorie A (respectivement B ou C) ou la durée passée sans discontinuité dans la catégorie A (respectivement B ou C).

De manière conventionnelle, un demandeur d'emploi qui est resté inscrit plus de 12 mois sur les listes de Pôle emploi (i.e. son ancienneté sur les listes est supérieure à 1 an) peut être qualifié de demandeur d'emploi de longue durée. S'il est inscrit depuis plus de 24 mois, il est considéré comme étant demandeur d'emploi de très longue durée.

Motifs d'entrée et de sortie des listes de Pôle emploi pour les catégories A, B, C

Les flux d'entrée et de sortie des listes sont présentés suivant différents motifs.

Parmi les motifs d'entrée :

- les premières entrées correspondent aux cas où la demande d'emploi est enregistrée alors que la personne se présente pour la première fois sur le marché du travail, notamment lorsqu'elle vient d'achever ses études ou lorsqu'elle était auparavant inactive ;
- les autres cas recouvrent des situations ne correspondant à aucune autre ventilation, y compris les entrées pour rupture conventionnelle de CDI.

Parmi les motifs de sortie :

- les arrêts de recherche sont liés à une maladie, un congé de maternité, un accident du travail, un départ en retraite ou une dispense de recherche d'emploi ;
- les cessations d'inscription pour défaut d'actualisation correspondent aux cas où le demandeur d'emploi n'a pas actualisé sa déclaration de situation mensuelle ;

Encadré 1 - Sources et définitions (suite)

- les radiations administratives peuvent intervenir lorsque le demandeur d'emploi ne répond pas à une convocation, lorsqu'il fait une fausse déclaration ou lorsqu'il refuse une offre d'emploi (le motif d'offre raisonnable d'emploi a été ajouté en octobre 2008), une formation, une visite médicale, un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, un contrat aidé, une action d'insertion. La suspension qui en découle peut aller de 15 jours à 12 mois suivant la cause ;
- les autres cas recouvrent des situations ne correspondant à aucune autre ventilation.

Les motifs de sortie des listes de Pôle emploi sont mal connus dans les fichiers administratifs. En particulier, dans les statistiques publiées ici, les reprises d'emploi déclarées sous-estiment le nombre de reprises réelles d'emploi. En effet, chaque mois, de nombreux demandeurs d'emploi sortent des listes parce qu'ils n'ont pas actualisé leur situation mensuelle en fin de mois (ils sont alors enregistrés dans le motif « cessation d'inscription pour défaut d'actualisation ») ou à la suite d'une radiation administrative, par exemple pour non réponse à convocation. Or, une partie de ces demandeurs d'emploi a en fait retrouvé un emploi. L'enquête trimestrielle Sortants de Pôle emploi et de la Dares fournit une estimation de la part des sorties réelles pour reprise d'emploi.

Les offres d'emploi collectées à Pôle emploi

Pôle emploi collecte des offres d'emploi auprès des entreprises. Les offres collectées publiées ici sont classées suivant trois types :

- les offres d'emploi durable, pour des contrats de plus de six mois ;
- les offres d'emploi temporaire, pour des contrats compris entre un et six mois ;
- les offres d'emploi occasionnel, pour des contrats de moins d'un mois.

Les rapprochements entre les offres et les demandes d'emploi doivent être faits avec précaution dans la mesure où une partie des besoins de recrutement des entreprises ne donne pas lieu au dépôt d'une offre auprès de Pôle emploi et ce dans des proportions qui peuvent varier selon la qualification de l'emploi, le secteur d'activité ou la taille de l'entreprise.

Méthodologie de correction des variations saisonnières

La méthodologie adoptée pour corriger les séries publiées ici se décompose en deux étapes détaillées ci-après. Les estimations des coefficients de variations saisonnières sont réalisées sur la période allant de janvier 1996 à décembre 2010. Les coefficients saisonniers sont projetés sur l'ensemble de l'année 2010, de sorte que la campagne de traitement statistique des séries n'a lieu qu'une seule fois par an, au mois de février, quand toutes les données de l'année antérieure sont disponibles.

1^{ère} étape : correction des variations saisonnières

Les séries publiées ici sont marquées par des phénomènes récurrents, de type saisonniers, qui ne reflètent pas des mouvements de nature économique. Il est nécessaire d'en faire abstraction pour analyser les fluctuations purement conjoncturelles de ces séries : il faut raisonner sur des données corrigées des variations saisonnières (cvs).

Celles-ci permettent d'éliminer la composante saisonnière de chaque série pour ne garder que les composantes liées à la tendance (i.e. à l'évolution de long terme de la série), au cycle (i.e. aux fluctuations de court terme) et à certaines irrégularités (fluctuations résiduelles non périodiques). Pour les séries France et France Métropolitaine, la cvs est appliquée aux données préalablement corrigées des jours ouvrables.

2^{ème} étape : mise en cohérence des différentes ventilations

Les séries désaisonnalisées sont mises en cohérence, de sorte que la somme de séries désaisonnalisées soit égale à la série désaisonnalisée de la somme des séries brutes.

Demandeurs d'emploi ayant un droit payable au Revenu de solidarité active (RSA)

Le Revenu de solidarité active (RSA) est entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine et sera généralisé au plus tard le 1^{er} janvier 2011 en Outre-mer. Il a pour objet « d'assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence, afin de lutter contre la pauvreté, encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle et aider à l'insertion sociale des bénéficiaires » (loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008). Il remplace le Revenu minimum d'insertion (RMI), l'Allocation de parent isolé (API) ainsi que les mécanismes d'intéressement liés à la reprise d'emploi.

Le RSA est une allocation destinée à porter les ressources du foyer au niveau d'un revenu garanti. Le revenu garanti est calculé pour chaque foyer en faisant la somme :

- d'un montant forfaitaire dont le niveau varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfants à charge et qui correspondait en juin 2009 au montant du RMI ou de l'API pour les parents isolés,
- de 62 % des revenus d'activité des membres du foyer, s'il y en a.

Un bénéficiaire du RSA est tenu « de rechercher un emploi, d'entreprendre les démarches nécessaires à la création de sa propre activité ou d'entreprendre les actions nécessaires à une meilleure insertion sociale ou professionnelle » s'il remplit les conditions suivantes (article L.262-28) :

- les ressources de son foyer sont inférieures à un certain montant forfaitaire, dont le niveau varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfants à charge (460,09 €/mois pour un célibataire sans enfant) ;
- il est sans emploi ou ne tire de l'exercice de son activité professionnelle que des revenus inférieurs à 500 € (décret n°2009-404 du 15 avril 2009).

Pour un bénéficiaire du RSA majoré (i.e. une personne isolée assumant la charge d'un ou de plusieurs enfants ou étant enceinte), il est tenu compte des sujétions particulières auxquelles celui-ci est contraint, notamment en matière de garde d'enfants.

Un bénéficiaire du RSA tenu aux obligations précisées ci-dessus est orienté par le Conseil général :

- de façon prioritaire, lorsqu'il est disponible pour occuper un emploi, soit vers Pôle emploi soit, si le département décide d'y recourir, vers un autre organisme participant au service public de l'emploi (mission locale, PLIE, organisme privé de placement...);
- vers les autorités ou organismes compétents en matière d'insertion sociale lorsque des difficultés (de logement ou de santé notamment) font temporairement obstacle à son engagement dans une démarche de recherche d'emploi.

Encadré 1 - Sources et définitions (fin)

À compter de juillet 2010, sont repérés dans le système d'information statistique de Pôle emploi les demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA i.e. les bénéficiaires (allocataires ou conjoints) d'une allocation au titre du RSA. Entre juin 2009 et juin 2010, seuls étaient repérés dans les fichiers de Pôle emploi les demandeurs d'emploi ayant des droits ouverts au RSA i.e. les personnes ayant un droit payable au RSA, les personnes ayant un droit au RSA suspendu pendant 4 mois maximum (notamment pour non respect des devoirs qui leur incombent, non renouvellement de déclaration trimestrielle de ressources, dépassement du seuil de ressources, ou parce que la demande est en cours de traitement). Parmi ces demandeurs d'emploi repérés comme ayant des droits ouverts au RSA, certains ne percevront pas le RSA. Les données relatives aux demandeurs d'emploi ayant des droits ouverts au RSA ne sont plus publiées depuis janvier 2011.

Quatre catégories d'indicateurs relatifs aux demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA sont publiées :

- les demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi et ayant un droit payable au RSA ;
- les demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois ayant un droit payable au RSA selon la composante de RSA. Il existe trois composantes de RSA : le RSA socle seul, le RSA socle et activité, le RSA activité seul. Le RSA socle seul bénéficie aux foyers qui n'ont pas de revenu d'activité, il est égal à un montant forfaitaire. Le RSA socle et activité bénéficie aux foyers qui ont de faibles revenus d'activité et dont l'ensemble des ressources est inférieur au montant forfaitaire. Le RSA activité seul bénéficie aux foyers qui ont de faibles revenus d'activité et dont l'ensemble des ressources est supérieur au montant forfaitaire. Cette nouvelle composante élargit le champ des bénéficiaires ;
- les entrées à Pôle emploi de demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA ;
- les sorties de Pôle emploi de demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA.

Le dénombrement des demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA résulte d'un rapprochement entre les fichiers de Pôle emploi d'une part et ceux de la Cnaf et de la CCMSA d'autre part.

La mise en œuvre de la loi portant création du RSA à compter du 1^{er} juin 2009 est susceptible d'accroître sensiblement le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi et, parmi ceux-ci, la part de ceux qui bénéficient d'une prestation de solidarité (RMI ou API avant le 1^{er} juin 2009 ; RSA après le 1^{er} juin ainsi que RMI et API à titre transitoire pour certains bénéficiaires). En effet, l'obligation d'orientation vers le service public de l'emploi des bénéficiaires du RSA disponibles pour occuper un emploi devrait conduire une proportion plus importante qu'auparavant de bénéficiaires de prestations de solidarité à s'inscrire à Pôle emploi. Par ailleurs, l'ouverture du RSA à des personnes auparavant non éligibles au RMI ou à l'API (salariés à faibles revenus ne bénéficiant pas ou plus de mesures d'intéressement) pourrait conduire certains demandeurs d'emploi (notamment en activité réduite) à se voir ouvrir des droits nouveaux au RSA.

Encadré 2 - Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi : un concept différent du chômage au sens du BIT

La notion de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi est une notion différente de celle du chômage au sens du BIT : certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT et inversement certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à Pôle emploi.

Les données relatives aux demandeurs d'emploi sont issues des fichiers administratifs de gestion de Pôle emploi. La répartition entre les diverses catégories A, B, ou C s'effectue sur la base de règles juridiques portant notamment sur l'obligation de faire des actes positifs de recherche d'emploi et d'être immédiatement disponible. L'exercice d'une activité réduite est autorisé.

Pour mémoire, un chômeur au sens du BIT est une personne en âge de travailler (c'est-à-dire ayant 15 ans ou plus) qui : 1) n'a pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine de référence, 2) est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et 3) a cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans les trois mois. Seule une enquête statistique peut vérifier si ces critères sont remplis. En France, il s'agit de l'enquête Emploi de l'Insee.

Alors que le chômage au sens du BIT constitue un indicateur de référence pour l'analyse des évolutions du marché du travail, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi peut être affecté par d'autres facteurs : modifications du suivi et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, comportements d'inscription des demandeurs d'emploi, mise en place du RSA (1^{er} juin 2009)...

L'Insee publie chaque trimestre les indicateurs de référence pour le chômage au sens du BIT à partir des résultats trimestriels de son enquête Emploi pour la France métropolitaine. Les dernières estimations de l'Insee sont disponibles sur son site Internet, à l'adresse suivante : http://www.insee.fr/fr/indicateurs/indic_conj/donnees/doc_idconj_14.pdf.